

Département de la SOMME

Canton de ABBEVILLE NORD

Commune de BUIGNY-SAINT-MACLOU

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION du Jeudi 6 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 6 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

#### Convocation

Du 18 février 2025

#### Affichée

le 18 février 2025

Etaient présents : M<sup>rs</sup> MOUTON Eric, DELASSALLE Régis, WAMEN Hervé, Eddy SEVELIN, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, LHOTELLIER Mathieu et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, GUILLOY Martine, DUBOILLE Chantal, COULON Catherine, VIS Marie et TRANCART Sylvie.

#### Nombre de membres

en exercice : 13

Etait absent: Mr de FRANCQUEVILLE Luc

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Martine GUILLOY

-----  
Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024,
- Délibération concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2024,
- Délibération concernant l'affectation du résultat,
- Délibération concernant les subventions allouées en 2025 (associations, fête du village)
- Délibération concernant la demande de subvention du Collège Jacques Prévert de Nouvion pour un voyage pédagogique en Angleterre,
- Délibération concernant le changement du matériel informatique,
- Résultat du groupement de commandes pour l'achat du photocopieur,
- Délibération concernant la procédure de reprise de concessions dans le cimetière,
- Délibération concernant la création de nouveaux emplacements de caves-urnes au cimetière et demande de subvention au titre du dispositif du fonds d'appui aux communes du Conseil Départemental,
- Délibération concernant la dénomination de la voie du lotissement d'AMSOM Habitat,
- Délibération concernant la mise en place d'un ralentisseur Rue de Bas et demande de subvention au titre des amendes de police,

- Délibération concernant la récupération des eaux pluviales Rue du Haut et demande de subvention au titre du dispositif du fonds d'appui aux communes du Conseil Départemental,
- Délibération concernant l'achat d'un tracteur tondeuse
- Festivités : Calendrier 2025, bilan de la Soirée Beaujolais et discussions pour le colis et le repas des aînés

↳ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024**

Le procès-verbal a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal. Mr le Maire interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles observations. Le procès-verbal est approuvé **à l'unanimité**.

↳ **Délibération concernant l'approbation du Compte Financier Unique – Dél 2025/001**

Mr le Maire présente le Compte Financier Unique 2024.

Les dépenses et les recettes réalisées en 2024 s'élèvent à :

**-section de fonctionnement** : dépenses : 295 670.30 €  
Recettes : 368 715.22 €

**Excédent de fonctionnement : 73 044.92 €**

**-section d'investissement** : dépenses : 135 751.68 €  
Recettes : 142 376.86 €

**Excédent d'investissement : 6 625.18 €**

**Résultat de clôture : 208 107.96 €**

Mr le Maire se retire et laisse la Présidence à Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE, élu, afin de faire voter le compte financier unique. Le compte financier unique est adopté **à l'unanimité**.

↳ **Délibération concernant l'affectation du résultat -Dél 2025/002**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2024</b>	<b>255 081.25 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		84 557.49 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		170 523.76 €
Total affecté au c/ 1068 :		84 557.49 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

**🔗 Délibération concernant les subventions allouées en 2025 (associations, fête du village) – Dél 2025/003**

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal octroie les subventions suivantes pour le Budget 2025 :

- Papillons blancs : 200 €
- Tous à l'Abordage : 200 €
- Club des aînés : 150 € (moitié de la somme habituelle à la demande du club des aînés car leur activité est réduite)
- Manégien : 500 € (demande du manégien de passer de 460 € à 500 €)

Nous avons également reçu une demande de subvention concernant l'emplacement du tir aux ballons qui fera l'objet d'une réflexion en commission des fêtes avant prise de décision lors du prochain conseil municipal.

**🔗 Délibération concernant la demande de subvention du Collège Jacques Prévert de Nouvion pour un voyage pédagogique en Angleterre – Dél 2025/004**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Collège Jacques Prévert de Nouvion pour un voyage pédagogique en Angleterre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fois précédentes, nous avons accordé 100 € par enfant.

Pour ce voyage, 1 enfant du village y participe avec un reste à charge pour la famille de 423.76 euros.

Mr le Maire propose de donner une subvention de 100 €.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € pour l'élève concerné par ce séjour.

**🔗 Décision concernant le changement du matériel informatique – Dél 2025/005**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que notre matériel informatique doit être changé. Il présente le devis de la société SOGI d'un montant de 1607.08 € TTC. A cela, s'ajoute 200 euros pour la réinstallation des logiciels AGEDI.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la proposition présentée ci-dessus.

**🔗 Résultat du groupement de commandes pour l'achat du photocopieur**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre contrat avec RICOH arrive à échéance au 31/03/2025 et qu'en date du 27 juin 2024, le conseil municipal avait délibéré afin d'adhérer au groupement de commandes de Somme Numérique.

Suite à cette adhésion, Somme Numérique nous a proposé un photocopieur au prix de 2 742.83 € TTC. Les honoraires de NAXAN s'élèvent à 914 € sur 3 ans

#### **↳ Délibération concernant la procédure de reprise de concessions dans le cimetière – Dél 2025/006**

Mr le Maire propose au conseil municipal de lancer une procédure de reprise de concession. Un devis a été demandé à l'entreprise GEST CIM pour nous accompagner dans la procédure administrative. Celui-ci d'élève à 5880 € TTC pour 70 concessions maximum (1<sup>er</sup> repérage de la société). La facturation sera ajustée en fonction du nombre de concessions réellement concernées (concertation entre la commune et la société)

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal est favorable au lancement de cette procédure de reprise des concessions et retient le devis de la société GEST CIM d'un montant de 5 880 € TTC.

#### **↳ Délibération concernant la création de nouveaux emplacements de caves-urnes au cimetière et demande de subvention au titre du dispositif du fonds d'appui aux communes du Conseil Départemental-Dél 2025/007**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les caves urnes étant achetées, il propose d'en créer de nouvelles.

2 devis ont été demandés :

- CAUDRELIER pour 8 caves urnes : 10 530 € TTC
- VGS –ART (anciennement SBT Columbariums) pour 6 caves urnes : 13 161.60 € TTC

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention au titre du fonds d'appui aux communes de 40% auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise CAUDRELIER de 10 530 € TTC et autorise Mr le Maire à demander une subvention au titre du fonds d'appui aux communes de 40% auprès du Conseil Départemental.

#### **↳ Délibération concernant la dénomination de la voie du lotissement d'AMSOM Habitat – Dél 2025/008**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de nommer la voie du lotissement AMSOM HABITAT : Rue Jean-Pierre PETIT.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de nommer cette voie **RUE FERME PETIT**, sous réserve de l'accord de la famille.

#### **↳ Délibération concernant la mise en place d'un ralentisseur Rue de Bas et demande de subvention au titre des amendes de police- Dél 2025/009**

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'administrés habitant la rue de Bas pour la mise en place d'un ralentisseur.

Mr le Maire présente le devis d'EUROVIA de 6 167.30 € TTC et informe le conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention au titre des amendes de police de 30%.

Après en avoir délibéré et **à la majorité**, le Conseil Municipal ne souhaite pas la mise en place d'un ralentisseur dans la rue de Bas.

Résultats de votes :

Pour : Mr Eric MOUTON, Mr Régis DELASSALLE et Mme Sylvie TRANCART (3 voix)

Abstentions : Mmes Chantal DUBOILLE et Martine GUILLOY (2 voix)

Contre : Mrs Hervé WAMEN, Eddy SEVELIN, Mathieu LHOTELLEIER, Bernard VAN ZELLER D'OOSTHOVE, Mmes Catherine COULON, Marie-Madeleine BOUCHEZ, Marie VIS (7 voix)

Par manque de visibilité, Mme Sylvie TRANCART demande s'il serait possible d'installer un miroir dans la rue de Bas au niveau de la voie conduisant à son domicile.

**🔗 Délibération concernant la récupération des eaux pluviales Rue du Haut et demande de subvention au titre du dispositif du fonds d'appui aux communes du Conseil Départemental – Dél 2025/010**

Mr le Maire présente le devis d'EUROVIA d'un montant de 25 254.00 € TTC pour la création de 3 puisards (soit 27m<sup>3</sup>) pour la récupération des eaux pluviales rue du Haut, ainsi que des tampons de sécurité.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention au titre du fonds d'appui aux communes de 40% auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil municipal retient cette proposition et autorise Mr le Maire à demander une subvention au titre du fonds d'appui aux communes de 40% auprès du Conseil Départemental.

**🔗 Délibération concernant l'achat d'un tracteur tondeuse – Dél 2025/011**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer le tracteur tondeuse. Il présente les devis suivants :

DEBOFFE : 27 000 € TTC

VAMA : 29 333.80 € TTC

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal retient le devis de la société DEBOFFE de 27 000 € TTC.

**🔗-Festivités : Calendrier 2025, bilan de la Soirée Beaujolais et discussions pour le colis et le repas des aînés**

Départ de Marie VIS et Régis DELASSALLE

\*Le calendrier des dates des manifestations de l'année a été distribué.

\*Mr Hervé WAMEN présente le bilan de la soirée Beaujolais 2024.

\*Mme Catherine COULON fait remarquer que l'horaire de l'arbre de Noël des enfants est trop tôt et que l'on pourrait prévoir quelque chose à boire pour les parents.

Réponse est faite que pour les petits, cet horaire convient car après ils sont fatigués.

\*Mr MOUTON ayant été sollicité à plusieurs reprises concernant le repas et le colis des aînés (passage à 70 ans et soit le repas, soit le colis), demande à la commission des fêtes de se réunir afin d'en discuter.

\*D'autre part, cette commission doit aussi discuter au sujet de la chanteuse pour la Soirée Beaujolais.

\*Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme GRUSON concernant diverses requêtes. La plupart de ces requêtes sont du ressort du Conseil Départemental (vitesse, panneaux directionnels).

Concernant la mise en place de la rue du Haut en sens unique, le conseil municipal est contre.

\*Un retour de la commission des fêtes est attendu pour le prochain conseil municipal concernant les 3 points évoqués à savoir : colis/repas des aînés, animation soirée Beaujolais et subvention pour le tir aux ballons lors de la fête du village.

\*Il est proposé que l'entretien des locaux communaux soient assurés par nos agents techniques.

**Séance levée à 20h20**

**Mme Martine GUILLOY**

**Le Maire, Eric MOUTON**

**Secrétaire de séance**

  


**REMARQUES/OBSERVATIONS**